



Commune de Bas-Intyamou

Assemblée communale N° 14 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 5 avril 2011, de 20.00 à 22.05 heures
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

Présidence : Monsieur Roland Kaeser, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg N° 12 du 25 mars 2011
Affichage aux piliers publics
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

Electeurs inscrits : 807

Citoyens présents : 49

Scrutateurs: Messieurs Jean-Pierre Descloux et Philippe Jaquet

Preneur du PV : Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

0. Ouverture de la séance par le Syndic

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil.

Il souhaite la bienvenue à **Messieurs Nicolas Morand et Gérard Strickler**, de l'entreprise **Morand Constructions Métalliques**, venus présenter leur entreprise, dans le but d'acquérir du terrain en zone d'activité qui figure au tractanda.

Il débute cette assemblée en rendant un vibrant hommage à **M. Stéphane Pharisa**, Conseiller communal décédé en cours de législature, le 27 janvier 2011.

Malgré un parcours de vie bien court et marqué par la maladie, **M. Stéphane Pharisa** laissera une trace de son passage par son engagement, son caractère affable et ses capacités professionnelles. La commune de Bas-Intyamou, ses citoyens et son Conseil communal en garderont un souvenir ému.

Ses paroles sont suivies d'une minute de silence.

M. le Syndic donne la lecture du tractanda et propose à l'assemblée l'inversion de l'ordre du tractanda entre le point 2 et le point 6, afin de traiter de la vente de terrain en premier. Il s'agit donc des deux points suivants :

a) le point 2 : approbation formelle des investissements 2011 (procédure)

b) le point 6 : vente de terrain en zone d'activité

M. le Syndic soumet au vote cette inversion de l'ordre du jour dans le tractanda et l'assemblée l'accepte à l'unanimité, soit 49 « oui ».

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 novembre 2011 (il ne sera pas lu)
2. Vente de terrain en zone d'activité
3. Approbation formelle des investissements 2011 (procédure)
4. Comptes 2010 (ils ne seront pas lus)
 - a) De fonctionnement
 - b) D'Investissement
5. Rapport de l'organe de révision
6. Rapport de la Commission financière
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

Tractanda point 1. Procès-verbal No 13 de l'assemblée du 30 novembre 2010

Le procès-verbal ci-dessus a été mis à la disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal ainsi que sur le site internet, il n'en est pas donné lecture.

Aucun commentaire n'étant apporté à ce document, il est approuvé par vote à main levée à l'unanimité, soit « 49 » oui.

Tractanda point 2. Vente de terrain en zone d'activité

M. le Syndic donne la parole à **M. Manuel Francey**.

M. Manuel Francey décrit le terrain dont il question. Il s'agit du terrain communal situé en zone d'activité d'Enney, à l'entrée nord de la commune, sur la route de Rez (vers Estavanens).

L'état des ventes de la zone est montré à l'aide d'un tableau en couleur. La phase 1 est bien entamée et les chantiers sont actuellement en cours ou pratiquement terminés. La phase 2 concerne le projet Ladurée, la maison Confinhloder Suisse SA, la manufacture de macarons, dont la mise à l'enquête se poursuit.

Le projet de vente constitue la phase 3, soit depuis l'entreprise Robadey jusqu'au ruisseau du Djimo, toute la surface totale de 27'500 m².

Il s'agit en fait d'une surface constructible de 21'500 m² environ et d'une surface non-constructible de 6'000 m² environ, soit la bordure de la forêt et l'espace nécessaire au cours d'eau. La forme de la parcelle est assez difficile et c'est un élément dont il faut tenir compte pour le prix de vente à appliquer.

La société R. Morand et Fils S.A., entreprise de constructions métalliques souhaite acquérir ce terrain pour la création d'un site de production unique et d'un bâtiment administratif.

Le projet de vente est le suivant :

Type de surface	m ²	Prix unitaire	Montant
Constructible	21'500	63.00	1'354'500.00
Non-Constructible	6'000	8.00	48'000.00
Total	27'500		1'402'500.00

Il s'agit des surfaces avant abornement et non vérifiées par le géomètre officiel.

Le point de vue du Conseil est le suivant :

Les avantages pour la commune sont les suivants :

- l'arrivée d'une entreprise gruyérienne leader dans le domaine de la construction métallique
- pérennité des activités et de la société
- transfert de 162 emplois dans notre commune
- siège de l'entreprise sur la commune avec les apports fiscaux
- excellente mise en valeur du terrain

M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** pour cette présentation et donne la parole à **M. Nicolas Morand** qui présente son entreprise **R. Morand & Fils SA** en ces termes :

Son projet est constitué de la construction d'un bâtiment administratif d'une surface de 2'000 m², comprenant :

- le département administratif

- le département technique
- les bureaux d'ingénieurs
- le service des achats

et de la construction d'une halle de production de 10'000 m², pour :
la fabrication avec :

- l'atelier de charpente
- l'atelier de serrurerie
- l'atelier de pliage

le montage avec :

- le montage charpente
- le montage serrurerie
- le montage façades

Les places de travail sont réparties comme suit :

Département	Nombre	Type
Direction	9	Employés
Administration	20	Employés
Technique/Ingénieurs	31	Employés
Atelier/fabrication	50	Employés
Montage	65	Employés
Apprentis	20 répartis comme suit : 3 2 1 18 1	Apprentis Employées de commerce Dess. En construc. Met. Logisticien Constructeur sur métal Constructrice sur métal
Total	175	Ce chiffre comprend également le personnel temporaire

L'entreprise R. Morand & Fils SA est une entreprise formatrice de l'Ecole du Métal à Bulle.

Le volume de travail est de 90 % pour la Suisse-Romande et 10 % pour la Suisse alémanique.

Le trafic provoqué par cette activité sera d 3 à 4 semi-remorques par jour.

Le chiffre d'affaires annuel se situe entre 50 et 60 millions de francs.

Le coût d'investissement prévu sur le site d'Enney va se chiffrer entre 10 et 12 millions de francs. La construction s'échelonnera sur 3 à 5 ans.

L'entreprise Morand fait partie du groupe SCPH Holding dont le siège sera déplacé dans la commune de Bas-Intyamou selon les explications données par M. Gérard Strickler, Administrateur également présent lors de cette assemblée.

M. le Syndic remercie **Messieurs Morand et Strickler** pour leur présentation et ouvre le débat pour l'assemblée.

Mme Ariane Favre s'inquiète de l'éventuelle intervention de M. Franz Weber, qui avait verbalement critiqué par presse interposée le projet de mise en vente du terrain, déjà avant la conclusion de la vente à la maison Ladurée.

M. le Syndic explique qu'en réalité, M. Franz Weber avait été interpellé par un journaliste de l'Agri-Journal et qu'il a répondu à cette sollicitation. Ensuite, sa réaction a été largement reprise et entretenue par la presse.

Cependant, lors de la mise à l'enquête de la maison Cofinholder SA pour la manufacture de macarons, aucune opposition n'a été enregistrée. Il semblerait en fait que M. Franz Weber n'ait pas obtenu le financement nécessaire à une opération destinée à stopper le développement de cette zone d'activité.

M. Jean-François Grangier demande quelle est la position de la commune de Gruyères par rapport à ce projet de développement. Les propos plutôt virulents du syndic de Gruyères M. Jean-Pierre Doutaz ont été rapportés par le journal La Gruyère, notamment.

M. le Syndic explique qu'il a eu des contacts très courtois avec M. Jean-Pierre Doutaz qui s'est déclaré avoir été piégé par la presse. Ses propos ont été déformés selon ses dires. D'autre part, suite à l'accord de l'assemblée communale pour la vente de la parcelle Ladurée, la commune de Gruyères avait adressé un courrier à la commune de Bas-Intyamou, pour la féliciter et afin de signifier sa satisfaction de constater le développement économique de la vallée de l'Intyamou.

M. Dominique Kolly demande quelle sera la destinée du site de La Tour-de-Trême ? **M. Nicolas Morand** répond qu'une étude est en cours à ce sujet mais qu'il n'a pas de réponse précise à ce sujet à ce jour.

Mme Marcelle Page se renseigne au sujet de la fibre optique. Est-ce nécessaire pour une entreprise de cette envergure de même que pour la manufacture Ladurée ?

M. Nicolas Morand se déclare incapable de répondre à cette question personnellement. Cependant, il est confiant du poids que l'arrivée de 2 grosses entreprises peut faire sur les projets des vendeurs de services tels que Swisscom.

M. André Dubath demande quel trafic sera provoqué par l'entreprise et si cela risque de perturber le passage sur la route des Rez.

M. Manuel Francey cite M. Nicolas Morand qui a annoncé 3 à 5 semi-remorques par jour. La présélection est existante sur la route cantonale et il y a actuellement déjà un trafic de camions avec les gravières. Le Conseil n'a donc aucune crainte à ce sujet.

M. Jean-Joseph Thédy demande si le Conseil prévoit d'élargir la route. **M. le Syndic** explique que cela n'est pas dans les projets, étant donné que la largeur actuelle est suffisante pour croiser 2 camions, ce que confirme **M. Jérôme Vallélian**, responsable des routes.

M. Manuel Francey explique qu'une bande de terrain a d'ailleurs été mise en réserve pour l'éventuelle construction d'un trottoir le long de la parcelle Ladurée.

M. Jean-Paul Ecoffey questionne **M. Nicolas Morand** afin de savoir s'il entrerait en matière pour un prix de CHF 70.00/m². **M. Nicolas Morand** a déjà négocié à différentes reprises avec le Conseil Communal et il désire se tenir au prix arrêté avec le Conseil. Il signale en outre que sa société est prête à acheter une surface plus grande que prévue initialement, à cause de la configuration du terrain.

Mme Marcelle Page se renseigne sur cette surface de terrain non constructible et **M. Manuel Francey** lui redonne les chiffres et les indications visuelles à l'aide du plan. Il s'agit de la limite avec la forêt d'une part et la limite avec le ruisseau d'autre part.

M. Roger Thorin demande si le terrain est équipé.

M. le Syndic explique que les équipements sont présents en limite de parcelle et qu'aucun investissement supplémentaire ne sera nécessaire pour la commune.

M. Jean-Pierre Descloux désire savoir ce que l'entreprise va faire avec le terrain restant ?

M. Nicolas Morand explique que l'aménagement de la parcelle n'est pas encore complètement arrêté. Il faudra prévoir un bâtiment administratif et l'accès ainsi qu'un parking.

M. le Syndic signale que les chiffres présentés ont été calculés sur plan et fournis par le géomètre officiel, soit le bureau RESO.

Mme Ariane Favre se renseigne sur l'esthétisme du bâtiment. **M. Nicolas Morand** répond que la volumétrie sera calculée par rapport aux besoins de production. Le projet n'est pas encore suffisamment avancé pour décrire la couleur de la façade par exemple. Le M de Morand sera probablement bleu, pour le reste, cela reste à décider.

Plus personne ne désirant poser de question à **Messieurs Nicolas Morand et Gérard Strikler**, ceux-ci quittent l'assemblée et le débat se poursuit :

M. Martin Dohner demande combien il reste de terrain si cette vente est conclue. **M. le Syndic** explique qu'il reste environ 11'000 m² de ce côté de la route, dans la phase 3 ainsi que 3 parcelles dans la phase 1, plus petites, d'environ 1'500 m² chacune.

M. le Syndic explique que le Conseil est en négociation pour la vente des 11'000 m² restants. Les intérêts ne manquent pas et le Conseil s'en réjouit.

M. Jonas Gremaud déclare que si les intérêts sont marqués, c'est probablement parce que le prix est trop bas.

M. le Syndic rétorque que le Conseil a parfaitement connaissance des prix pratiqués sur le marché actuel. Dans la commune de Gruyères par exemple, le terrain est vendu à CHF 60.00 le m². Dans la commune de Vaulruz, à côté de l'entrée de l'autoroute, le terrain est vendu entre CHF 90.00 et CHF 100.00 le m².

M. Manuel Francey rappelle que le prix est fixé selon un ensemble de critères. Il ne faut pas oublier que les équipements de détails devraient être financés par la commune en cas de parcellement du terrain et cela représente une plus-value de CHF 30.00 à CHF 40.00 le m². En outre, il ne faut pas perdre à l'esprit le fait que la forme de ce terrain est difficile et que c'est une réelle opportunité de pouvoir vendre le tout d'un bloc. L'entreprise Morand a fait un budget et elle n'avait pas forcément besoin des 27'500 m² pour s'établir. Cet élément doit faire partie de la réflexion.

M. Amédée Jaquet déclare que le projet présenté est sérieux et que les négociations ont été réalisées en amont par le Conseil communal. Il s'agit d'une entreprise solide, du transfert d'un grand nombre d'emplois dans la commune ainsi que du dépôt du siège de la Holding. Il serait à son avis ridicule que l'assemblée se prête au jeu de la surenchère ce soir.

M. le Syndic le remercie pour ses propos et explique qu'actuellement l'entreprise Morand paie un montant important d'impôts par année. La part communale y sera forcément relative et cet apport ne sera pas négligeable.

M. Marc-Henri Favre rappelle, en sa qualité de président de Commission financière que les nouveaux critères de la péréquation financière ont justement provoqué une baisse des contributions cantonales envers notre commune de l'ordre de CHF 150'000.00. Une telle rentrée fiscale annuelle serait tout simplement bienvenue dans l'équilibre fragile des comptes et plus importante que le prix de vente du terrain.

M. Jean-Pierre Descloux se renseigne au sujet de la destinée du terrain de foot. **M. le Syndic** répond qu'il est en zone d'intérêt général mais que le Conseil désire le conserver tel quel pour des manifestations nécessitant la construction d'une cantine, etc..

M. Christian Castella, en sa qualité de Directeur de la Fédération Patronale, se déclare très satisfait par la venue de l'entreprise Morand dans la commune de Bas-Intyamon. En effet, les soucis d'espace de cette entreprise étaient connus et il craignait une délocalisation. Le maintien de cette société en Gruyères et dans le canton de Fribourg est réjouissant.

Il se permet en outre un souhait au sujet des 11'000 m² qui restent. Il serait souhaitable qu'ils soient vendus à des entrepreneurs qui créent de l'emploi et actuellement le Conseil communal peut se permettre de se montrer plus gourmand.

M. Manuel Francey confirme que c'est exactement l'état d'esprit dans lequel le Conseil se trouve actuellement et que le souci de création d'emplois est réel. Si la vente est acceptée, entre Morand et Ladurée, la commune de Bas-Intyamon aura largement contribué au développement de la vallée de l'Intymon et entend poursuivre cet effort.

M. Jean-Claude Boner demande si la commune prévoit la création de logements.

M. le Syndic explique que la commune dispose de terrains en zone constructible en mains de privés. Le Plan d'aménagement local est actuellement en cours de révision. Le total des zones constructibles actuelles serait trop élevé et le canton risque même de dézoner.

M. Martin Dohner suggère de garder les 11'000 m² en réserve pour répondre à de demandes éventuelles d'habitants de la commune.

M. le Syndic répond qu'il est vrai que la commune n'est pas obligée de vendre, cependant le Plan d'aménagement directeur cantonal risque fort bien de dézoner ce terrain, c'est pourquoi la vente Morand serait salutaire.

Le Conseil communal a pour objectif la mise en valeur du patrimoine et souhaite que les particuliers fassent de même. **M. Claudio Derada** ajoute que le Conseil communal, jusqu'à présent, s'est battu pour la mise en valeur de ces terrains et entend poursuivre dans cette voie, l'objectif étant de voir arriver des enseignes intéressantes.

Mme Audrey Johnson prend la parole et félicite le Conseil communal pour les négociations entreprises jusqu'à ce jour.

Mme Marcelle Page revient sur le trafic de la route des Rez. Elle demande si un agrandissement serait possible ou pas.

M. Manuel Francey répond qu'un agrandissement n'est pas nécessaire de l'avis du Conseil, en l'état.

M. Martin Dohner demande si un délai a été imposé pour la construction d'un trottoir.

M. Manuel Francey explique que les exigences de la mise à l'enquête ne sont pas encore connues et que le Conseil fera le nécessaire en temps opportun.

M. Bernard Grangier rappelle que le trottoir n'est prévu que d'un côté et que cela est suffisant à son avis.

M. Jean-Paul Ecoffey rejoint Mme Page dans sa réflexion et demande s'il ne serait pas judicieux prévoir une bande de terrain le long de la route des Rez pour un éventuel agrandissement, étant donné la teneur du trafic actuel et la morphologie des véhicules de chantier, toujours plus grands et plus larges.

M. Bernard Grangier cite le cas de l'entreprise Sottas à Bulle qui n'utilise pas la route de contournement à cause des ronds-points.

La route des Rez est suffisamment large pour le passage des longs convois.

M. Dominique Kolly signale que M. Nicolas Morand a annoncé le passage de 3 à 5 semi-remorques par jour. En outre, la route des Rez absorbe déjà un trafic assez dense pour les gravières. A son avis, le trafic ne va pas s'intensifier davantage.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la Commission financière.

Celui-ci déclare :

La commune de Bas-Intyamoune a la possibilité de vendre un terrain en zone d'activité de 27'460 m² à une entreprise de la région, à savoir Morand Constructions Métalliques SA, et ceci pour un montant de CHF 1'400'000.00 (environ) sans aucun frais d'infrastructure.

La Commission financière a obtenu de la part du Conseil communal des informations utiles, ceci afin de se prononcer sur la vente de ce terrain en assemblée communale.

Il est prévu qu'au moins 120 personnes travailleront au sein de cette entreprise. La rentrée fiscale prévisible de l'entreprise ne sera pas négligeable pour notre commune.

La Commission financière donne son préavis favorable à cette vente de terrain industriel pour un prix de CHF 1'400'000 environ et recommande à l'assemblée communale d'approuver cette vente.

M. le Syndic remercie **M. Marc-Henri Favre** et il pose la question suivante à l'assemblée :

Acceptez-vous la vente d'une parcelle d'environ 27'500 m² sise en zone d'activité à Enney (sur l'actuel art. 492 et une partie de l'art. 103) à la société R. Morand et Fils SA, au prix de CHF 63.00 le m² pour la partie constructible et CHF 8.00 le m² pour la partie non-constructible ?

Résultat du vote de l'assemblée : 49 « OUI », c'est-à-dire que la vente est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic invite **Messieurs Nicolas Morand et Gérard Strickler** à rejoindre l'assemblée et il leur communique le résultat.

M. Nicolas Morand, visiblement ému, remercie l'assemblée au nom de l'entreprise et se réjouit de la réalisation de ce beau projet.

M. le Syndic le félicite pour cette négociation et l'assemblée manifeste son contentement pour des applaudissements nourris.

Une personne quitte l'assemblée et les citoyens sont désormais au nombre de 48.

Tractanda point 3. Approbation formelle des investissements 2011 (procédure)

A la demande du Service des communes, nous devons formellement reprendre les approbations des investissements consentis lors de la dernière assemblée du 30 novembre 2011, afin de les soumettre au vote de façon protocolaire, avec une présentation complète des chiffres y relatifs.

2.2.1 Informatique site Web		
Coût du projet		CHF 21'060.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passifs sur crédit	CHF 842.40	
Amortissement	CHF 3'159.00	
Charges an- nuelles nettes (intérêts + amort.)	CHF 4'001.40	

2.2.2 Assainissement éclairage public		
Coût du projet		CHF 90'000.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passifs sur Crédit	CHF 3'600.00	
Amortissement	CHF 13'500.00	
Charges annuelles nettes	CHF 17'100.00	

2.2.3 Etude d'un chemin de desserte PN VSM		
Coût du projet		CHF 15'000.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passifs sur crédit	CHF 600.00	
Amortissement	CHF 2'250.00	
Charges annuelles nettes	CHF 2'850.00	

2.2.4 Assainissement réservoir des Frassettes		
Coût du projet		CHF 63'500.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passif sur crédit	CHF 2'540.00	
Amortissement	CHF 2'540.00	
Charges annuelles nettes	CHF 5'080.00	

2.2.5 Véhicule		
Coût du projet		CHF 45'980.00
Subvention	CHF 0.00	
Amortissement	CHF 6'897.00	
Charges annuelles nettes	CHF 6'897.00	

2.2.6 Rénovation chalets d'alpage		
Coût du projet		CHF 43'000.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passifs sur crédit	CHF 1'720.00	
Amortissement	CHF 1'290.00	
Charges annuelles nettes	CHF 3'010.00	

2.2.4 A Crédit invest. PAL		
Coût du projet		CHF 105'000.00
Subvention	CHF 0.00	
Intérêts passifs sur crédit	CHF 4'200.00	
Amortissement	CHF 4'200.00	
Charges annuelles nettes	CHF 8'400.00	

Dans son rapport communiqué le 30 novembre 2010, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2011.

Considérant toutes les informations susmentionnées, **M. le Syndic** demande de voter à nouveau chaque chapitre du budget des investissements 2011.

1. Acceptez-vous l'investissement de CHF 21'060.00 pour l'informatique, avec une charge financière annuelle de CHF 4'001.40 ?

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

2. Acceptez-vous l'investissement de CHF 90'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, avec une charge financière de CHF 17'100.00 ? Ces travaux seront réalisés les 5 prochaines années. La tranche pour le budget 2011 se monte à CHF 10'000.00.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

3. Acceptez-vous l'investissement de CHF 15'000.00 pour l'étude d'un chemin de descente pour le PN de VSM, avec une charge financière de CHF 2'850.00 ?

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

4. Acceptez-vous l'investissement de CHF 63'500.00 pour l'assainissement du réservoir des Frassettes et équipement complémentaire d'hydrant à la zone d'activité, avec une charge financière de CHF 5'080.00 ?

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

5. Acceptez-vous l'investissement de CHF 45'980.00 pour l'achat d'un véhicule, avec une charge financière annuelle de CHF 6'897.00 ? Le montant du véhicule proprement dit s'élève à CHF 38'514.00 et les accessoires additionnels pour le service du feu à CHF 7'466.00. Cet achat est couvert par un crédit d'investissement sans intérêts de la part du service des forêts pour un montant de CHF 38'514.00. Le solde, soit CHF 7'466.00 est couvert par un emprunt bancaire.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

6. Acceptez-vous l'investissement de CHF 43'000.00 pour la rénovation de chalets d'alpage, avec une charge financière de CHF 3'010.00 ?

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

7. Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 105'000.00 pour la poursuite de l'étude du PAL sur les deux ans à venir, avec une charge financière annuelle de CHF 8'400.00 ? Le montant inscrit au budget 2011 est de CHF 70'000.00.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité, soit 48 « oui ».

M. le Syndic indique que les investissements totaliseront un montant de CHF 383'540.00. Ils seront financés par un emprunt bancaire de CHF 345'026.00.

En conclusion, **M. le Syndic** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil Communal.

Mme Marcelle Page demande ce qu'il en est de l'éclairage public. S'agit-il de lampes LED dont on dit tant de mal ? **M. Jérôme Vallélian** confirme que non.

M. Jean-Paul Ecoffey déclare avoir mal interprété la convocation à l'assemblée. Il pensait que l'assemblée allait se pencher à nouveau sur les investissements liés aux suppressions des passages à niveau.

M. le Syndic lui confirme que cet objet n'est pas à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Ecoffey tient absolument à faire part au Conseil de sa profonde déception par rapport à ce projet d'assainissement du passage à niveau d'Enney. Il avait formellement demandé au Conseil l'étude d'une route le long de la Sarine ou la possibilité d'un passage sous voie. Il regrette que le Conseil n'ait pas proposé autre chose que ce projet qui se chiffre à CHF 930'000.00. Il se déclare déçu par le fait que le Conseil ne tienne pas compte des propositions des citoyens.

M. le Syndic remercie **M. Jean-Paul Ecoffey** pour son intervention et il répète que cet objet n'est pas à l'ordre jour.

En outre, l'assemblée du 4 décembre 2007 a voté cet assainissement du passage à niveau d'Enney pour un montant devisé à CHF 930'000.00. L'exécutif, soit le Conseil communal, ne peut travailler contre une décision du législatif, soit l'assemblée communale.

M. le Syndic donne la parole à **M. Jean-Jacques Grandjean**, Caissier communal, pour la présentation des comptes 2010.

Tractanda point 4. Comptes 2010**a) de fonctionnement****0. Administration**

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
1'212'910.00	852'441.00	1'250'437.20	885'345.75

Ce chapitre comprend l'assemblée communale, le Conseil communal et les Commissions ainsi que l'administration générale.

La différence par rapport au budget 2010, provient de :

1. Différence sur le poste achat de machines et de mobilier :

- a. remplacement de la machine à affranchir : CHF 2'261.75
- b. remplacement de deux imprimantes : CHF 1'716.00
- c. achat d'un ordinateur : CHF 1'449.00.

2. Différence dans les frais de port : suite au changement de la machine à affranchir, un montant d'environ CHF 8'000.00 était encore en notre faveur et comptabilisée dans la machine.

1. Ordre public

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
121'989.00	103'481.00	187'427.17	149'914.12

Ce chapitre comprend la protection juridique, la police du feu communale, les affaires militaires et la protection civile.

Le caissier relève les faits suivants :

1. Taxe d'exemption des sapeurs-pompiers : CHF 3'000.00 de plus que prévu dans le budget.
2. Participation au corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou : CHF 8'000.00 de plus que le budget, mais par rapport aux comptes 2009, c'est CHF 2'000.00 ; cela dépend des interventions.

2. Enseignement et formation

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
807'628.00	24'200.00	797'252.12	20'123.50

Ce chapitre comprend :

- l'école enfantine
- le cycle d'orientation
- les écoles spécialisées
- la formation professionnelle
- l'administration scolaire
- l'entretien des bâtiments scolaires d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont.

1. Une légère baisse de la répartition aux dépenses cantonales pour l'école enfantine de CHF 6'000.00 par rapport au budget.
2. Diminution des rentrées : plus de location d'appartements depuis le 1^{er} septembre 2010 à Estavannens.

3. Culture et loisirs

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
71'990.00	-.-	68'218.68	552.40

Ce chapitre comprend la culture, l'entretien des parcs publics et les chemins pédestres, les subventions aux sociétés sportives et culturelles.

1. Baisse d'environ CHF 2'000.00 pour le Conservatoire.

4. Santé

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
379'233.00	22'000.00	371'257.85	22'554.80

Ce chapitre comprend :

- les hôpitaux
- les homes médicalisés
- les soins ambulatoires
- la prophylaxie
- le service médical des écoles.

1. Baisse de CHF 1'000.00 pour l'annuité sur la construction de l'Hôpital de Riaz.
2. CHF 1'000.00 de plus pour l'ensemble des prestations du Home de la Vallée de l'Intyamon à Villars-sous-Mont.

5. Affaires sociales

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
318'142.00	23'030.00	308'935.91	30'595.55

Ce chapitre comprend :

- la caisse-maladie et accidents
 - les structures d'accueil à la petite enfance
 - l'invalidité
 - l'encouragement à la construction de logements et l'assistance.
1. Primes d'assurance maladie pour personnes indigentes de CHF 13'051.95.
 2. Récupération auprès de la Caisse de compensation des primes d'assurance maladie des années antérieures : CHF 19'863.75.

6. Transports et communication

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
405'838.00	6'000.00	421'676.67	16'130.25

Ce chapitre comprend :

- les routes communales
 - le génie civil et tout ce qui concerne le trafic régional
1. Les coûts de déneigement du 01.01.2010 au 31.12.2010 sont de CHF 43'684.55 pour la main d'œuvre et de CHF 21'369.35 pour le sel et le gravillon, soit respectivement CHF 4'000.00 et CHF 10'000.00 de différence par rapport aux comptes 2009.
 2. Le total des heures pour le déneigement et le salage des routes est de 922 heures contre 855 pour l'année 2009.

7. Protection et aménagement de l'environnement

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
651'946.00	467'000.00	668'364.64	479'038.90

Ce chapitre comprend :

- l'approvisionnement en eau
 - la protection des eaux
 - les ordures ménagères
 - le cimetière
 - la correction des eaux et endiguements
 - l'aménagement du territoire.
1. Diminution des frais d'entretien sur le réseau d'eau par rapport à l'année 2009
 2. Diminution des intérêts des dettes sur l'épuration
 3. Augmentation des frais d'exploitation de la déchetterie de Grandvillard de plus de CHF 4'000.00 par rapport au budget
 4. Un montant de CHF 25'847.10 concernant les intempéries de juillet 2010.
 5. Le recouvrement des chapitres 7 est 87.02 % pour la fourniture de l'eau, de 70.85 % pour l'épuration et de 100 % pour les ordures ménagères.

8. Economie

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
429'124.00	373'920.00	378'020.79	282'236.51

Ce chapitre comprend :

- l'agriculture
 - les forêts communales et le tourisme.
1. Les forêts sont légèrement déficitaires de CHF 2'000.00. Nous n'avons plus de projet sylvicole en cours.

9. Finances et impôts

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
885'780.00	3'257'227.00	1'268'760.48	3'846'451.23

Ce chapitre comprend :

- les impôts
- les intérêts et amortissements obligatoires
- l'Auberge de la Couronne à Enney
- les immeubles
- les parchets communaux
- les chalets d'alpage
- les postes non ventilables.

1. Impôt sur le revenu des personnes physiques : plus élevé de CHF 127'000.00 que le budget le prévoyait.
2. Impôt à la source : plus élevé de CHF 30'000.00 que dans le budget.
3. Impôt sur les prestations et bénéfice en capital de plus de CHF 61'000.00 par rapport au budget.
4. Impôt sur le bénéfice des personnes morale se chiffre à CHF 15'000.00 en 2010 alors qu'il était de CHF 58'834.00 en 2009.
5. Impôt sur les mutations immobilières se chiffre à près de CHF 51'000.00 de plus que le budget 2010 ne le mentionne.
6. Impôt sur les successions et les donations : CHF 50'039.70, soit CHF 35'000.00 de mieux que le budget le prévoyait.
7. Attribution du montant de CHF 43'858.00 sur un fond pour l'école qui provient de la recette extraordinaire de l'école enfantine.
8. Constitution d'une provision pour débiteurs douteux de CHF 60'000.00.
9. Bénéfice de la zone d'activité artisanale : CHF 288'677.90 ; ce même montant a été mis en amortissement extraordinaire.
10. Versement d'un montant de CHF 60'000.00 sur un fonds de réserve.
- 11. Le bénéfice avant amortissements extraordinaires et mise en réserve était de CHF 392'535.90.**

b) des investissements

0. Administration

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
-.-	-.-	-.-	-.-

1. Ordre public

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
-.-	-.-	-.-	-.-

2. Enseignement et formation

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
30'000.00	-.-	410'984.81	-.-

Ce montant de CHF 410'984.81 comprend les honoraires du bureau d'architectes et divers montants liés aux travaux préparatoires.

6. Transports et communications

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
970'000.00	241'000.00	6'488.25	20'062.00

La subvention ECAB pour la route Neuve à Estavannens se chiffre à CHF 20'062.00.

7. Protection et aménagement de l'environnement

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
57'392.00	24'000.00	149'643.15	85'483.50

Un montant de CHF 16'907.85 doit être imputé au déplacement de la conduite d'eau des Communs à Enney.

Un montant de CHF 120'246.30 montant des conduites EU et EC – séparation des montants pour récupération de la TVA.

8. Economie

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
20'000.00	-.-	-.-	-.-

9. Finances et impôts

<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
808'000.00	518'000.00	361'768.63	500'770.05

Un montant de CHF 261'655.15 est imputé aux coûts des travaux d'aménagement de la zone d'activité à Enney. Il faut y additionner les montants précédents pour la totalité des infrastructures.

M. Jean-Jacques Grandjean donne ensuite connaissance des chiffres du bilan au 31 décembre 2010.

Il montre aussi un tableau représentant les coûts par habitants pour chaque chapitre. Cela démontre la lourdeur de certaines rubriques, par exemple la formation et l'enseignement.

M. le Syndic ouvre la discussion au sujet des comptes :

M. Christian Castella demande que la liste des provisions et des attributions de réserves figurent dans le bilan. **M. Jean-Jacques Grandjean** en prend bonne note.

M. le Syndic remercie le caissier, et étant donné que plus personne ne désire s'exprimer, il donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la Commission financière.

Tractanda point 5. Rapport de l'organe de révision

M. Marc-Henri Favre donne lecture du rapport suivant :

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 98d et 98^e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la commune de Bas-Intyamon pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance, selon les articles 98a et 98b de la LCo.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, l'observation des compétences financières, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Sur la base des vérifications effectuées, nous sommes en mesure d'attester que :

Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 16'591.50.

Bulle, le 24 mars 2011

Fiduconsult, document signé par
Messieurs Philippe Menoud et Frédéric Neuhaus.

Tractanda point 6. Rapport de la Commission Financière

M. Marc-Henri Favre garde la parole et donne lecture du rapport suivant :

Avec le Conseil communal, la Commission financière s'est réunie en date du 29 mars 2011 concernant le contrôle des comptes 2010. Des compléments d'informations et des explications supplémentaires nous ont été fournis par le Conseil communal, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissements.

Nous attestons que ces derniers ont été vérifiés selon les exigences légales et approuvons le rapport de l'organe de révision établi par la Fiduciaire Fiducosult S.A.. Nous avons pris également connaissance de leurs remarques, observations qui ont été relevés lors dudit contrôle.

La commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2010 qui lui sont soumis

Ce rapport est signé par son Président M. Marc-Henri Favre et sa secrétaire Mme Christine Castella.

M. le Syndic remercie **M. Marc-Henri Favre** pour ce rapport et propose en ces termes de passer au vote :

« Celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et les investissements tels que présentés sont priés de le manifester en levant leur bulletin de vote ».

Résultat : les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité à l'exception des membres du Conseil qui s'abstiennent.

Tractanda point 7 Divers

M. le Syndic donne la parole à **M. Bernard Grangier**, au sujet de l'eau potable.

A la lecture des comptes, vous avez été informés que le chapitre de l'eau potable était couvert à 87,2 % pour l'année 2010.

La nouvelle loi sur l'eau potable (LEP) est actuellement en cours d'élaboration et son entrée en vigueur sera définie dès son approbation par le Grand-Conseil.

Cependant, cette nouvelle loi tend vers une couverture de 100 % du chapitre de l'eau potable.

Malgré l'arrivée de nouvelles entreprises, les taxes de raccordement et la consommation ne suffiront pas à combler ce retard.

Le réseau vieillit, l'entretien et le remplacement de certaines conduites provoquent régulièrement des frais.

Le Conseil Communal a examiné la situation et a décidé d'augmenter légèrement le prix de l'eau potable.

Le règlement communal en vigueur donne la possibilité au Conseil communal d'augmenter jusqu'à CHF 2.00 le m³ sans devoir s'en référer à l'assemblée.

Par conséquent, le Conseil a pris la décision d'augmenter le prix de l'eau potable de 20 centimes par m³. Il passera par conséquent de CHF 0.90 à CHF 1.10 le m³.

Le Conseil communal, pour souci de transparence, communique cet état de fait à l'assemblée communale.

M. Bernard Grangier donner un exemple d'augmentation chiffrée :

Un ménage de 2 personnes qui consomment 150 m³ d'eau par année paie actuellement CHF 135.00 et devra payer pour 2011 CHF 165.00, soit une augmentation de CHF 30.00 pour l'année.

Pour la suite des divers, **M. le Syndic** donne la parole aux citoyens.

M. Roger Thorin demande qu'un container soit installé dans le cimetière de Villars-sous-Mont pour les déchets non organiques.

M. le Syndic en prend note et le nécessaire sera fait.

M. Jean-François Grangier signale de gros problème d'arrivée d'eau dans son quartier des Loyettes à Villars-sous-Mont.

Il subit des interruptions d'eau presque chaque jour entre 16 heures et 19 heures. Il signale aussi de l'air dans les conduites qui provoque des grosses secousses et risque de détériorer le matériel ménager.

M. Bernard Grangier n'avait pas connaissance de ces problèmes, ce que **M. Jean-François Grangier** conteste absolument, il en aurait fait part à diverses reprises à **M. Martial Grandjean**, fontainier.

M. Bernard Grangier n'a aucune réponse à formuler présentement. Il se réfère à la ventouse présente à la hauteur de la maison Graber. **M. Jean-François Grangier** conteste cet argument. Il déclare que **M. Bernard Grangier** devrait avoir connaissance de cette problématique puisque le réseau d'eau est informatisé.

M. le Syndic tempère et conclue ce sujet en reconnaissant qu'il y a un problème à résoudre et que le Conseil en prend bonne note.

Mme Ariane Favre demande pourquoi le village de Villars-sous-Mont est approvisionné tantôt par Enney et tantôt par Grandvillard.

M. Bernard Grangier explique la méthode utilisée et l'objectif final qui est d'éviter que l'eau stagne dans les conduites.

M. Dominique Kolly demande ce qu'il en est de la zone à bâtir du Pliain et du projet de route d'accès.

M. le Syndic explique que c'est un dossier toujours en route pour le Conseil, qui n'avance pas beaucoup en raison des différents intervenants mais toujours ouvert.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** reprend la parole afin de tirer un bilan étant donné que cette assemblée est la dernière de la législature 2006-2011.

En 5 ans, le conseil communal s'est réuni 276 fois, soit en moyenne 52 séances par année. A cela viennent s'ajouter des heures passées à préparer les dossiers, à participer à des séances de comité d'associations diverses, d'assemblées externes, à rencontrer des citoyens, etc... C'est un travail considérable qui est réalisé et je me dois de remercier les Conseillers qui se sont engagés pour la communauté depuis 2006 à ce jour. N'oublions pas M. Pierre-André Grangier et M. Hermann Jungo qui ont tous deux siégé une partie de cette période, et à qui j'adresse un sincère merci.

Durant toutes ces séances, le Conseil communal a traité une multitude de sujets et de dossiers, dont les plus marquants sont

- l'achèvement du réseau d'épuration dans le quartier des Communs à Enney,
- la réfection complète de la Route Neuve à Estavannens après les intempéries qui l'avaient fortement mise à mal,
- la construction d'ouvrages d'endiguement dans le quartier du Bry à Enney pour sécuriser le quartier d'habitation,
- l'endiguement de la Sarine à Villars-sous-Mont,
- la réfection du Pont de Pierre à Villars-sous-Mont,
- l'étude du plan d'aménagement qui est toujours en cours,
- l'étude de la rénovation de l'école d'Estavannens et sa mise en chantier toute récente,
- le développement de la zone d'activité à Enney,
- la mise en place de la dénomination des rues,
- le plan de gestion des forêts,
- l'étude de l'assainissement des passages à niveaux, etc...
- l'adhésion au Parc Naturel Régional, etc,

Chaque année encore, le Conseil communal va à la rencontre des agriculteurs lors de la visite des alpages d'un secteur et planifie l'entretien du patrimoine alpestre.

Le bilan est donc réjouissant : la commune assume l'entretien de ses infrastructures année après années, en maîtrisant rigoureusement les finances. La venue d'entreprises de renom dans la zone d'activité va créer un nombre non-négligeable de places de travail dans la région. Nous pouvons en être fiers !

Je m'adresse à **Mme Anne-Marie Seydoux**, nouvelle élue. Au nom du Conseil communal, je lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein de l'Exécutif et la remercie pour l'engagement dont elle a fait preuve en acceptant ce mandat communal, souvent exigeant, parfois lourd à porter, mais passionnant et enrichissant.

Je félicite aussi les conseillers présents à cette table qui ont été réélus le 10 mars dernier, soit **M. Claudio Derada, M. Edgar Eggen, M. Manuel Francey, M. Bernard Grangier et M. Jérôme Vallélian**. Je fais également partie de ces conseillers réélus.

Je m'adresse aussi aux familles de nos conseillers qui débiteront un nouveau mandat, pour les remercier de leur patience et de leur compréhension car la fonction de conseiller communal empiète inévitablement sur la vie de famille dont les temps de loisirs se trouvent souvent préterités.

Encore un grand merci aux membres de la Commission financière, de la Commission d'urbanisme et de la Commission de bâtisse de l'école pour la parfaite collaboration avec le Conseil communal. Les discussions ont toujours été courtoises et constructives.

Enfin, je m'adresse aux ouvriers de la forêt et de l'édilité, au personnel administratif, au corps des sapeurs-pompiers et à son commandant, ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin, pour la collectivité publique : à toutes et tous Merci !

Sur le plan personnel, je vous assure que j'ai eu un immense plaisir dans mon mandat de Syndic et de Conseiller communal durant cette période. Si mes collègues du Conseil communal le veulent bien, je briguerai à nouveau la Syndicature pour cette nouvelle législature.

M. le Syndic annonce d'ores et déjà la prochaine assemblée communale fixée au mardi 24 mai 2011.

M. Claudio Derada, Vice-Syndic, prend la parole pour remercier **M. le Syndic**, au nom de tout le Conseil pour sa grande disponibilité et toute l'énergie qu'il consacre à la bonne marche de la commune.

M. le Syndic clôt l'assemblée à 22.05 heures et invite toutes les personnes présentes pour une verrée offerte par la commune, étant donné la fin la législature.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser